

## Les PEA enregistrent des retraits nets de la clientèle

En 2017, les versements nets sur les PEA sont négatifs et le nombre de plans diminue par rapport à l'année précédente. Le même phénomène avait été observé l'année précédente, mais il s'est accentué du fait d'une baisse de 25 % des versements annuels tandis que les retraits sont encore marqués. L'encours n'augmente donc que du fait de la hausse de la valorisation.

Tout en restant d'un encours global modeste, les plans d'épargne en actions des petites et moyennes entreprises (PEA-PME) ont fortement augmenté par rapport à 2016, passant à 1,2 milliard d'euros (soit 58% de hausse). Cela résulte à la fois des versements nets et de la valorisation.

Les encours moyens en titres de tous les plans ouverts en fin d'année sont de 15 231 euros pour les PEA et 6 220 euros pour les PEA-PME.

77% des PEA (87% des PEA-PME) affichent un cumul de versements inférieur ou égal à 10% du plafond. Les encours moyens espèces et titres de ces plans sont faibles : respectivement 599 et 3 861 euros pour les PEA et 213 et 1 389 euros pour les PEA-PME.

À l'autre extrême de la distribution des cumuls, 0,8% des PEA sont à moins de 5% du plafond des versements. Les PEA-PME dans ce cas sont proportionnellement un peu plus nombreux (3%). Les encours moyens des comptes titres associés, qui intègrent les plus-values latentes des placements, sont conséquents (242 426 euros pour les PEA et 73 781 euros pour les PEA-PME).

Tant les PEA que les PEA-PME sont investis pour les deux tiers en actions, principalement cotées (52% des placements en titres des PEA, 42% de ceux des PME). Les actions non cotées représentent 8% des PEA et 16% des encours en titres des PEA-PME. Les OPC – en quasi-totalité actions – représentent respectivement 26% et 41% des encours.

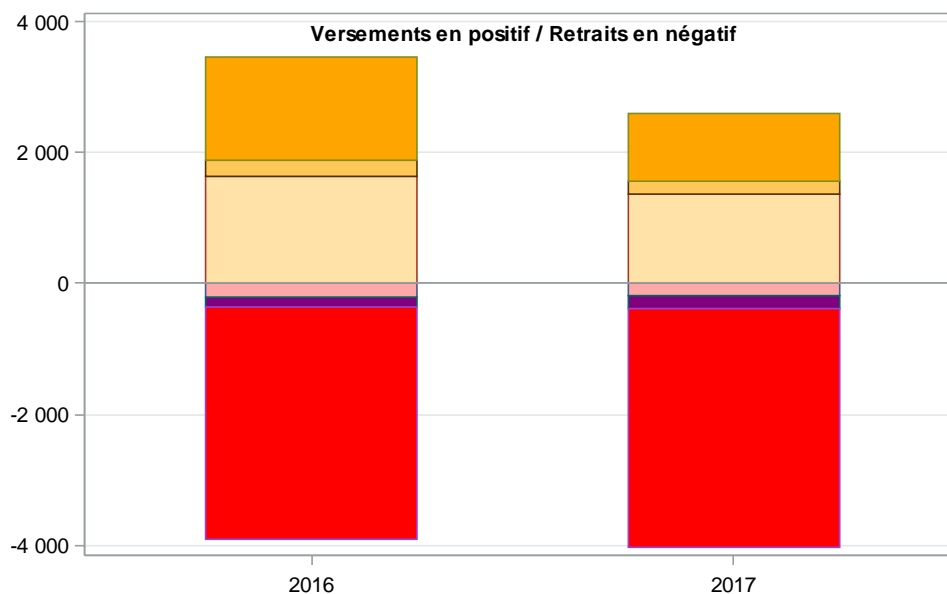
Les deux produits d'épargne sont principalement investis en titres français, avec respectivement 91% et 97% des encours des comptes-titres. Le reliquat des investissements est effectué en titres émis dans la zone euro.

	PEA (hors PEA-PME)		PEA-PME	
	2016	2017	2016	2017
<b>Encours des comptes titres</b> (en millions d'euros)	86 025	92 769	741	1 171
<b>Versements</b> (en millions d'euros)	3 454	2 601	236	240
<b>Retraits</b> (en millions d'euros)	3 904	4 039	14	13
<b>Encours moyen des comptes titres</b> (en euros)	13 693	15 231	4 058	6 220
<b>Nombre en fin d'année</b>	6 282 379	6 090 933	182 545	188 252

Source : enquête annuelle sur les PEA et PEA-PME

## Évolution des versements et retraits des PEA

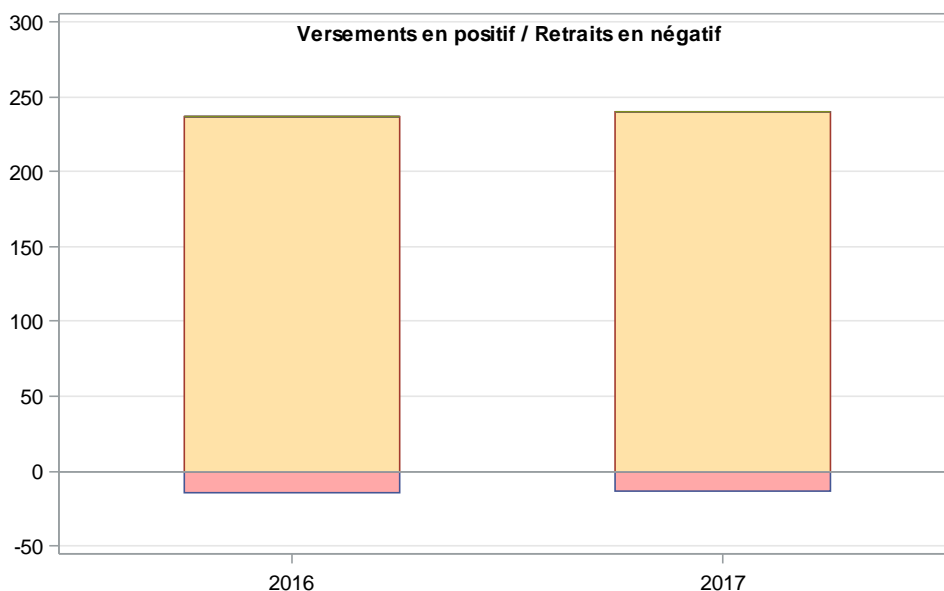
(En millions d'euros)



- Ancienneté**
- 1) Retraits inférieurs à 5 ans    ■ 1) Versements inférieurs à 5 ans
  - 2) Retraits de 5 à 8 ans        ■ 2) Versements de 5 à 8 ans
  - 3) Retraits supérieurs à 8 ans   ■ 3) Versements supérieurs à 8 ans

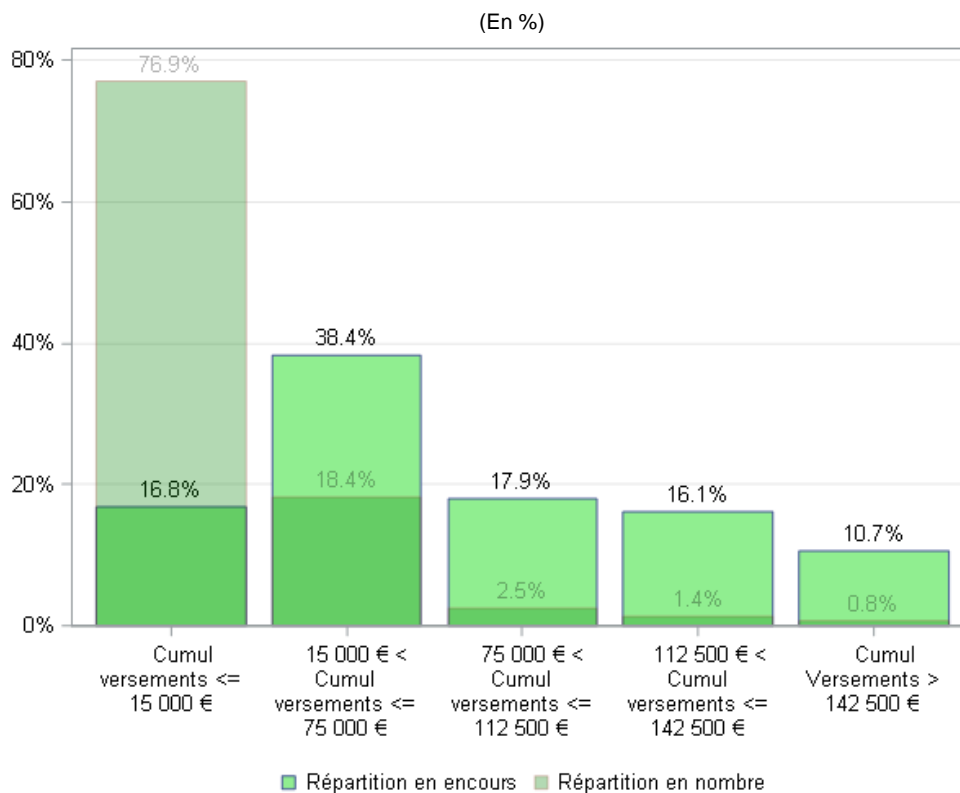
## Évolution des versements et retraits des PEA-PME

(En millions d'euros)

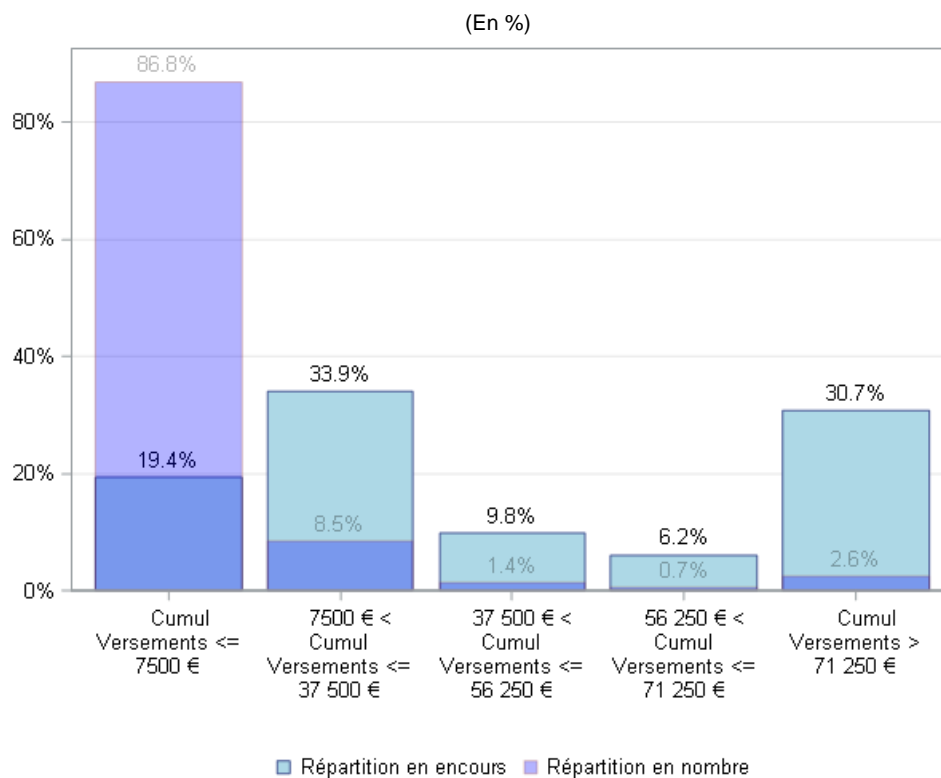


- Ancienneté**
- 1) Retraits inférieurs à 5 ans    ■ 1) Versements inférieurs à 5 ans
  - 2) Retraits de 5 à 8 ans        ■ 2) Versements de 5 à 8 ans
  - 3) Retraits supérieurs à 8 ans   ■ 3) Versements supérieurs à 8 ans

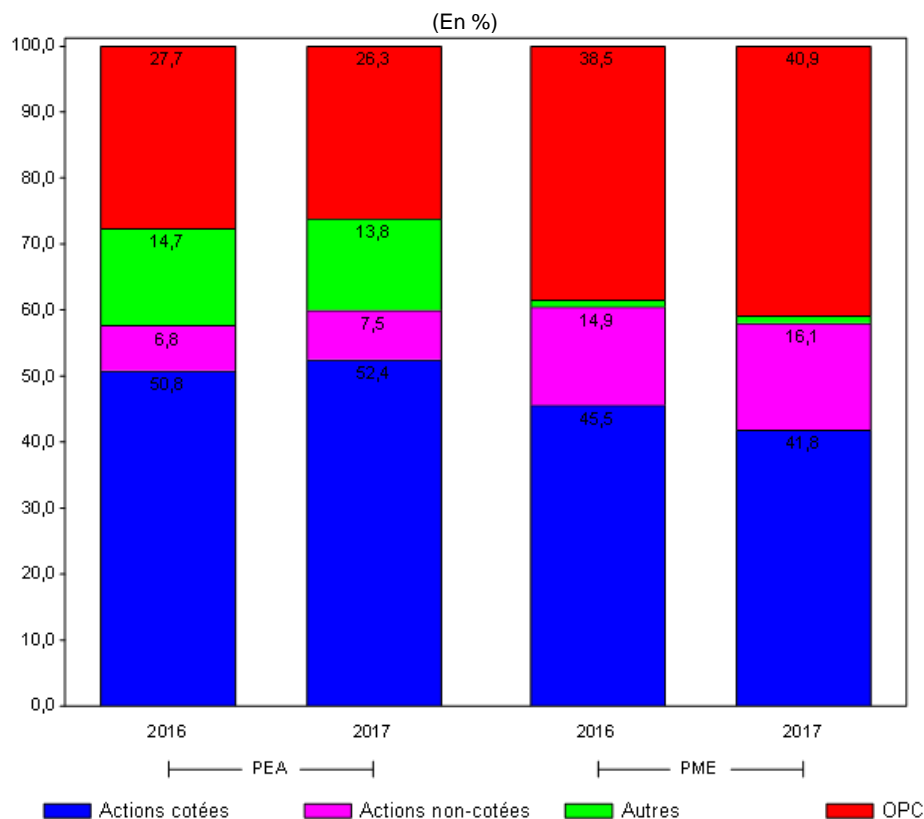
### Ventilation par cumul des versements PEA



### Ventilation par cumul des versements PEA-PME



## Encours par nature d'instrument



## Notes méthodologiques

Au titre de l'article D221-112 du Code Monétaire et financier, « la Banque de France collecte auprès des teneurs de compte-conservateurs, dans le cadre des dispositions de l'article L. 141-7, des informations statistiques relatives aux plans d'épargne en actions, définies par arrêté du ministre chargé de l'économie. Ces informations sont collectées pour l'année civile précédente avant la fin du mois de février de chaque année. Elles sont communiquées par la Banque de France au ministre chargé de l'économie avant la fin du mois d'avril de la même année. »

Les Plans en Épargne Actions sont composés d'un compte espèce et, le cas échéant, d'un compte titre sur lequel sont enregistrés les titres achetés dans le cadre du plan (article L221-30 du Code monétaire et financier). Dans les données présentées ici, les encours totaux et les encours par nature d'instrument se réfèrent seulement aux comptes titres.

Le plafond est actuellement fixé à 150 000 euros pour les PEA et 75 000 euros pour les PEA-PME.

Les OPC sont des organismes de placement collectif.

Les statistiques sur les PEA et PEA-PME sont établies à partir des résultats d'une enquête annuelle menée par la Banque de France auprès des teneurs de compte-titres.

Les 26 établissements retenus sur l'échantillon représentent 64 % des encours PEA gérés par les teneurs de compte-conservateurs français, et 69 % des encours PEA-PME.

Les chiffres présentés dans les tableaux de résultat de l'enquête ont été extrapolés pour donner une situation représentative du nombre de comptes gérés et de l'encours détenu par l'ensemble des établissements gestionnaires de plan PEA et PEA-PME à partir des encours totaux et du nombre total de PEA et PEA-PME obtenu par une autre collecte statistique de la Banque de France.

